



Flash info



N° 105 - Mars 2020



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020
15 ET 22 MARS 2020

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h



LE CHÈQUE TRANSITION BIOÉTHANOL

Avec le chèque transition bioéthanol, la Région Sud vous permet de réduire vos dépenses de carburant tout en contribuant tous les jours à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Qui peut en bénéficier?

- Les personnes physiques propriétaires en leur nom propre d'une voiture particulière à essence à usage personnel ou professionnel, dont le domicile est situé sur le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les organismes de droit privé (entreprises, associations, indépendants...), propriétaires d'une voiture particulière de société ou de fonction et dont le siège social ou l'établissement de rattachement du véhicule est situé sur le territoire régional.

Quels objectifs ?

Il s'agit d'une aide à la conversion d'un véhicule à motorisation essence en motorisation modulable essence - superéthanol E85 (85% de bioéthanol dans le carburant contre 5 à 10 % pour l'essence SP98-E5 et le SP95-E10).

Comment ça marche ?

La Région prend en charge à hauteur de 250 € la fourniture et la pose, par un installateur habilité, d'un dispositif de conversion homologué au sens de l'arrêté du 30 novembre 2017, dans la limite de 50% du coût.

Pour les personnes physiques, l'aide sera accordée pour un seul véhicule par personne, celle-ci devant être propriétaire du véhicule.

Pour les personnes morales, l'aide sera accordée pour la conversion de 10 véhicules maximum, soit 2 500 €.

Le dispositif est ouvert jusqu'à la conversion de 10 000 véhicules.

Plus d'informations : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/le-cheque-transition-bioethanol>



PARTICULIERS
Vous souhaitez faire des économies d'énergie ?

chèque énergie durable:
JUSQU'À **1000€**
POUR ISOLER VOS COMBLES

Toutes les infos sur : maregionsud.fr/chequeenergie durable

LA RÉGION SUD COFINANCE VOS TRAVAUX

LeSudavance

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



LA COURSE AU SOLEIL
PARIS-NICE.FR | @PARISNICE | #PARISNICE
DU 8 AU 15 MARS 2020

Passage du Paris-Nice sur la Commune le vendredi 13 mars 2020

lors de la 6ème étape Sorgues > Apt.

Départ de Sorgues à 12h15 avec un passage sur la commune au niveau de la D 210 entre 13h10 et 13h20.

Chapelle Saint Etienne

Le logement communal situé au 100 chemin de la Chapelle Saint Etienne est disponible à la location. Ses caractéristiques :

- surface habitable : 53 m2
- nombre de pièces : 1 avec 1 mezzanine
- Coin cuisine avec évier + meuble sous évier
- Salle d'eau avec WC
- Climatisation réversible.

Lors du Conseil Municipal du 13 février 2020, le loyer de ce logement proposé à la location a été réduit et fixé à 520 € hors charges mensuelles.



Adressez-vous en Mairie pour plus d'informations si vous êtes intéressés !

COMME UNE MAISON

L'ÉPICERIE SERA FERMÉE DU JEUDI 12 MARS AU 17 MARS INCLU POUR CAUSE D'ÉLECTIONS

Vendredi 6 mars 20h30—Projection du film *Grand central* suivi d'un débat sur le nucléaire

Lundi 9 mars 20h30—Projection du documentaire *Comme un poisson dans l'eau*

A la découverte du marais dans le bassin de l'Adur grâce à Patrick Lamaison, le plus poète, le plus heureux, le plus philosophe des pêcheurs du Sud-Ouest !

Mardi 17 mars 18h-20h—Réunion Mensuelle Comme une maison Réunion ouverte à tous.tes !

Mercredi 18 mars 19h-23h—Soirée Jeux ! Pour petits et grands !

Samedi 21 mars 11h—Discussion parents/ enfants autour du sucre

un peu, beaucoup, à la folie, pas du tout! suivi d'un repas partagé tiré du sac

Mardi 24 mars 18h-20h—Permanence numérique : apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur, téléphone ou tablette.

Tout adhérent.e peut proposer une activité sur les créneaux qui sont libres. N'hésitez pas ! Vous trouverez l'agenda à jour, ainsi que les horaires de l'épicerie sur l'ardoise devant la salle ou sur notre site internet : <https://commeunemaison.fr/>. L'épicerie aussi fonctionne à l'énergie villageoise, Venez prendre une permanence !

[https://commeunemaison.fr/
contact@commeunemaison.fr](https://commeunemaison.fr/contact@commeunemaison.fr)

04 86 38 97 62

Association

LABELVers



Bienvenue à tous ceux qui voudraient participer cette année au jardin maraîcher participatif du Beaucet.

Vous pouvez nous rejoindre pour d'autres informations le dimanche 8 mars ou le dimanche 5 avril dès 9h, route de St Gens à gauche au panneau du "Mas des sommeliers" (si vous venez en voiture, gardez-vous au bord de la fontaine).

Au programme de ce printemps hâtif : de l'organisation collective des jardiniers, des semis sous serre et un pique-nique partagé à midi.

A bientôt.

Association Label Vers



Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à mairie.beaucet@orange.fr

Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET
Tél: 04.90.66.00.23
Fax: 04.90.66.17.77

Mail : mairie.beaucet@orange.fr
Site: www.lebeaucet.com

Coronavirus (COVID-19)

CONDUITE À TENIR POUR LES PERSONNES DE RETOUR D'UNE ZONE DE CIRCULATION DU VIRUS

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019. D'après les connaissances scientifiques, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par une personne infectée, en particulier lors de contacts étroits.

Vous revenez d'une zone de circulation du virus avec des transmissions entre personnes, c'est pourquoi il est important de vérifier durant les 14 jours après votre retour que vous n'avez pas été contaminé.

POURQUOI DEVEZ-VOUS VOUS SURVEILLER PENDANT 14 JOURS ?

Les symptômes de la maladie peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade et se manifestent le plus souvent par de la fièvre ou une sensation de fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer.

Si vous n'avez aucun symptôme après 14 jours, vous n'avez pas été contaminé par le coronavirus.

En cas de symptômes au cours des 14 jours de suivi, un test de diagnostic sera effectué si l'évaluation médicale détermine que vous avez pu être contaminé par le coronavirus. Si le résultat du test est positif, vous bénéficierez de soins en milieu hospitalier afin d'éviter la contamination de votre entourage.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE PENDANT 14 JOURS ?

1 - Suivre les recommandations suivantes :

- Lavez-vous les mains régulièrement (ou utilisez une solution hydroalcoolique) et veillez à ce que vos enfants le fassent également ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en présence d'une personne ou lorsque vous devez sortir ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Si vous devez sortir, portez un masque chirurgical :
 - Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...);
 - Les enfants ne doivent pas être envoyés à la crèche ou à l'école, compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

2 - Surveiller votre état de santé ainsi que celui de vos enfants :

- Prenez votre température pendant 14 jours, ainsi que celle de vos enfants, tous les jours, matin et soir, à l'aide d'un thermomètre, puis notez la date, l'heure de mesure et la température sur la fiche jointe ;
- Notez les noms et coordonnées des personnes avec lesquelles vous avez été en contact proche au cours des 14 jours du suivi.

QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE OU DE TOUX OU SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN PENDANT LA PÉRIODE DE SUIVI ?

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant votre retour :

- Contactez rapidement le Samu Centre 15 en signalant votre voyage ;
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Votre coopération est essentielle quant au suivi des recommandations et pour signaler tout symptôme dès son apparition pour éviter la contamination de votre entourage.

Pour toute question non médicale :

Plateforme numéro vert : 0800 130 000
(en français - ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

Questions-réponses en ligne : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



12/02/2020

Soirée Woodstock Costumée !

70's Flower Power
Samedi 7 Mars
De 19h à 0h30
Salle Des Fêtes Saint Didier
Adulte 5€
Enfant 1€
Soirée Organisée Par l'Amicale Laïque de La Roque Sur Pernes

Ne pas jeter sur la voie publique